



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-17-0708 du 01/09/2017**

Délégation de signature du 1<sup>er</sup> septembre 2017

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE DES VERIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

**Direction nationale des vérifications de situations fiscales**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-17-0510 du 02/01/2017

L'administrateur général des finances publiques chargé de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ;  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia GABSI, administratrice des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice VESPUCE, administrateur des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 3**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis AULARD, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 4**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent HENNEQUIN, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 5**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane DEVAUX, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 6**

Délégation de signature est donnée à Madame Christiane FERRIGNO-NUNEZ, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 7**

Délégation de signature est donnée à Madame Patricia SELLIERE, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 8**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Étienne LOUBRADOU, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 9**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent RIDEAU, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 10**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GODERE, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 11**

Délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne AURIAULT, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 12**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît WAROT, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 13**

Délégation de signature est donnée à Madame Nadine SID-EL-RHAZI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 14**

Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie AUGÉ, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 €.

#### **Article 15**

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvia NABOUDET, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 70 000 €.

#### **Article 16**

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CAMPINCHI, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 70 000 €.

#### **Article 17**

Délégation de signature est donnée à Madame Monique CHANTEUR, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 €.

#### **Article 18**

Délégation de signature est donnée à Madame Geneviève DELATTRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 €.

#### **Article 19**

Délégation de signature est donnée à Madame Régine CAMPARIOL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 €.

**Article 20**

Délégation de signature est donnée à Madame Brigitte FAYE, inspectrice des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 €.

**Article 21**

Délégation de signature est donnée à M. Martial LECOEUR, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 300 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 60 000 €.

**Article 22**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs principaux des finances publiques et aux inspecteurs divisionnaires des finances publiques exerçant leur fonction au sein d'une brigade de contrôle des revenus ou d'un service opérationnel d'appui aux brigades dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

<b>Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)</b>			
<b>Noms</b>	<b>Grade</b>	<b>Contentieux</b>	<b>Gracieux</b>
Mme Céline DARRIEUTORT	Inspectrice principale	60 000	60 000
Mme Aurélie MARCO	Inspectrice principale	60 000	60 000
Mme Françoise MALLET-BOUCHARD	Inspectrice principale	60 000	60 000
Mme Sandrine CHAPOT	Inspectrice principale	60 000	60 000
Mme Emmanuelle CHALONY-PLANTIER	Inspectrice principale	60 000	60 000
Mme Bénédicte GUILLAND	Inspectrice principale	60 000	60 000
M. Bernard JAUNASSE	Inspecteur divisionnaire	60 000	60 000
Mme Sylvie LAUBERTIN	Inspectrice principale	60 000	60 000
Mme Marie-Laurence LE BIHAN	Inspectrice principale	60 000	60 000
Mme Valérie LEROY	Inspectrice principale	60 000	60 000
Mme Marie-Hélène MINJOLLET	Inspectrice principale	60 000	60 000
M. Pierrick DELOURME	Inspecteur principal	60 000	60 000
M. Marc PRIGENT	Inspecteur principal	60 000	60 000
Mme Cécile ROUX	Inspectrice principale	60 000	60 000
M. Samuel GAVEN	Inspecteur divisionnaire	60 000	60 000
Mme Isabelle WEBER	Inspectrice principale	60 000	60 000

**Article 23**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

<b>Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)</b>			
<b>Noms</b>	<b>Grade</b>	<b>Contentieux</b>	<b>Gracieux</b>
Mme Delphine DURAND	Inspectrice des finances publiques	750 000	80 000
Mme Anne-Laure GUBERT	Inspectrice des finances publiques	750 000	80 000
Mme Adeline OLAGNE	Inspectrice des finances publiques	500 000	80 000
Mme Nathalie PICARD	Inspectrice des finances publiques	300 000	80 000

**Article 24**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

<b>Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)</b>			
<b>Noms</b>	<b>Grade</b>	<b>Contentieux</b>	<b>Gracieux</b>
Mme Béatrice BARE	Inspectrice des finances publiques	300 000	80 000
Mme Isabelle CROSNIER	Inspectrice des finances publiques	100 000	80 000
Mme Stéphanie NAVARRO	Inspectrice des finances publiques	300 000	80 000
Mme Mélissa CROGNIER	Inspectrice des finances publiques	80 000	80 000
Mme Sara NEHDI	Inspectrice des finances publiques	300 000	80 000
Mme Michèle CLEMENT	Inspectrice des finances publiques	300 000	80 000
Mme Isabelle CECCHETTINI	Inspectrice des finances publiques	300 000	80 000
M. Christophe BENSMAINE-GRESSET	Inspecteur des finances publiques	-	80 000
Mme Perrine TROLET	Inspectrice des finances publiques	100 000	80 000
Mme Aurélie GRIMAL	Inspectrice des finances publiques	200 000	80 000
Mme Linda OUSSADI	Inspectrice des finances publiques	130 000	80 000
M. Olivier GUYON	Inspecteur des finances publiques	80 000	80 000
M. Benoît PORTAL	Inspecteur des finances publiques	80 000	80 000

**Article 25**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division du contrôle fiscal ainsi qu'à ceux de la division du contrôle patrimonial dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

<b>Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)</b>			
<b>Noms</b>	<b>Grade</b>	<b>Contentieux</b>	<b>Gracieux</b>
Mme Karine MONNIER	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000
Mme Nadine COUSIN	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000
Mme Elise VALIN PASCUAL	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000
Mme Sophie HALLEUX-MARTIENNE	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000
Mme Agnès LAMBERT	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000
Mme Valérie MARTINEZ	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000
Mme Sabine MURER	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000
M. Jean- François ROJON	Inspecteur des finances publiques	70 000	70 000

**Article 26**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques du service de traitement des déclarations rectificatives dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction, des amendes visées au IV et IV bis de l'article 1736 du CGI et de l'article 1766 du CGI dans la limite de 50 000 €.

<b>Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)</b>			
<b>Noms</b>	<b>Grade</b>	<b>Contentieux</b>	<b>Gracieux</b>
Mme Perrine BARTHEL	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
Mme Sophie CHANTEAU	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
M. Olivier DIANA	Inspecteur des finances publiques	0	50 000
Mme Isabelle DULIEU-THOMAS	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
Mme Virginie DUMORTIER	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
M. Alan FOULQUIER-COURAULT	Inspecteur des finances publiques	0	50 000
M. Alain FOURNIER	Inspecteur des finances publiques	0	50 000
Mme Hélène HELOISE	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
Mme Anaïs KAPRIELIAN	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
Mme Roselyne LACHAUX	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
Mme Anaïs LE BRUN	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
Mme France LEMARCHAND	Inspectrice des finances publiques	0	50 000



M. Fabien LOPEZ	Inspecteur des finances publiques	0	50 000
Mme Marie MARTEAU	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
M. Nicolas MILLET	Inspecteur des finances publiques	0	50 000
Mme Florine MOLET	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
Mme Frédérique PATCHAI	Inspectrice des finances publiques	0	50 000
M. François PEYRONNET	Inspecteur des finances publiques	0	50 000
M. Maxence PINSARD	Inspecteur des finances publiques	0	50 000
M. Anthony POTTIER	Inspecteur des finances publiques	0	50 000
M. Farid SLAOUTI	Inspecteur des finances publiques	0	50 000
Mme Cécile ZEMMOUR	Inspectrice des finances publiques	0	50 000

#### Article 27

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

ALEXANDRE GARDETTE

BOFiP Direction générale des Finances publiques Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756
-----------------------------------------------------------------------------------------------	----------------